



Casque Celte
4ème S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUILLET 2025

Étaient présents :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PÉRONNE Christine
MM BENITO Raymond, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET
Philippe

Excusés :

Pouvoirs :

Absents : Mmes CAPPE Adeline, PAILLOT Blandine, PORTIER Morgane,
M. GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry,

Secrétaire de séance : PÉRONNE Christine

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

1-AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG

Le maire rappelle l'historique de l'implantation du Monument aux morts élevé en l'honneur des morts de la Guerre en 1920. Début 1983, il a été déplacé de quelques mètres lors des travaux d'aménagement de la place et de la mise en place du nouveau plan de circulation.

L'assemblée effectue un diagnostic dont il ressort principalement :

- que la place est essentiellement minérale, avec un Monument aux morts au centre de l'espace qui sert, bien souvent, de rond-point ;
- qu'on constate une augmentation du nombre de voitures et une vitesse, souvent excessive, dans un lieu de vie qui regroupe tous les services auxquels les administrés sont en droit de s'attendre : la mairie, l'agence postale communale, le groupe scolaire, la bibliothèque, la salle des fêtes et l'église. Le bar-restaurant, qui joue un rôle essentiel dans la vie du bourg, vient compléter cette offre.
- qu'il est nécessaire d'adapter les lieux à la hausse de la circulation et au comportement actuel sur la route.

L'objectif de ce nouvel aménagement est de mettre en valeur la place et de sécuriser la circulation piétonne et routière.

La réunion publique de la présentation globale du projet, qui s'est tenue à la salle des fêtes le 4 juin 2025, a réuni une trentaine de personnes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal émettent, à la majorité, un avis favorable au déplacement du Monument aux morts vers la place des deux cimetières par voix 7 contre 1, considérant que ce lieu est plus calme, plus sûr, plus verdoyant et plus propice au recueillement. À l'entrée du cimetière paysager, le Monument ne sera pas isolé et la salle des fêtes sera plus proche, ce qui permettra d'assurer le bon déroulement des cérémonies mémorielles.

Un courrier sera également envoyé à l'Association des anciens combattants de La Rochette-Agris, afin d'obtenir son avis et recueillir ses recommandations. Une édition spéciale du bulletin sera ensuite distribuée pour informer la population.

POUR : 7	ABSTENTION : 0	CONTRE : 1
----------	----------------	------------

La séance est levée à 19 h 30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025